Image not found or type unknown

Convention parentale

Par **Maman714**, le **29/01/2024** à **12:01**

Bonjour,
Je suis séparée du père de mon fils.
Nous n’étions ni mariés ni pacsés.
Nous avons rempli une convention parentale et sommes d’accord sur tous les points.
Il faut joindre les pièces d’identité et états civils mais il est noté de joindre les justificatifs de revenus en fonction de la demande.
Ayant fixés une pension alimentaire d’un commun accord, est-ce nécessaire de fournir aussi bulletins de salaires et avis d’imposition ?
Mon ex ne tient pas à fournir ces documents. Si ils sont nécéssaires comment faire ?
Merci par avance

Par **Marck.ESP**, le **29/01/2024** à **13:22**

Bienvenue
Un justificatif de revenus peut être aussi l'avis d'imposition ou la déclaration de revenus.

Par **Visiteur**, le **29/01/2024** à **13:23**

Bonjour,

Pour que le juge puisse valider votre convention, certains documents sont obligatoires.

L'absence des justificatifs de revenus augmente le risque de rejet.

Si c'est rejeté, il faudra redéposer le dossier plus complet cette fois.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés